

LA POUPONNE

N°134 – FEVRIER

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 FEVRIER 2023

Le PV du conseil devant être validé au conseil suivant, il sera consultable, ensuite, sur le tableau et sur le site internet.

Présents : Patrick **MILLET**, Jacky **BLANCHARD**, Hélène **DENOYER**, René **DESSERRIERES**, Hervé **FONTAINE**, Magali **JOFFRAUD**, François **PONCIN** et Céline **TROPIBANI**.

Absents excusés : Jérôme **BERTRAND** (pouvoir à François **PONCIN**), Murielle **KIRCHHOFF** (pouvoir à Jacky **BLANCHARD**), Florent **MARTELIN** (pouvoir à René **DESSERRIERES**), Philippe **NOUVEAU** (pouvoir à Hervé **FONTAINE**), Aline **RAT**.

Absent : Tony **LHOMME**

Secrétaire de séance : Jacky **BLANCHARD**.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le procès-verbal précédent du Conseil Municipal du 16 janvier 2023. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Informations sur les décisions prises par le maire au titre des délégations de pouvoir données par le conseil municipal.

HOPE METAL : Devis Changement Fenêtre et Vélux appartement n° 5 Les résilles TTC 2108.11 €

ENEDIS : Devis changement coffret électrique boulangerie (baisse de puissance) TTC 1 386.84 €,

DUMONT SECURITE : Devis maintenance défibrillateur public TTC 210.00 €,

AP2I : Devis Achat Ordinateur et imprimante Cantine + imprimante Bibliothèque TTC 1 203.00 €,

TRANSPORTS DE L'AIN : Devis Transport Piscine St Vulbas Jeudi 23/03 au Jeudi 15/06 TTC 145.00 € pour chacune des 10 séances.

AMFF Artisan Métallier : Devis fabrication 13 lettres « ECOLE DES ROSES » TTC 1 152.00 €.

Délibération n° 2023_02_09

Renouvellement du contrat à durée déterminée du poste d'agent technique

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat de droit public de Mr SARADIN Eddy se termine au 31 mars 2023 et propose de reconduire son contrat pour une nouvelle année soit du 1^{er} avril 2023 au 31/03/2024.

Il précise que la rémunération se fera sur la base de l'IB 385 et l'IM 353, conformément au décret n°2022-1608 du 23 décembre 2022 portant relèvement du salaire minimum de croissance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à renouveler le CDD de Mr SARADIN Eddy pour une durée d'un an.

Délibération n° 2023_02_10

AP2I : renouvellement contrat maintenance informatique MAIRIE 2023

Le Maire,

INFORME que l'entreprise AP2i qui réalise la maintenance de l'équipement informatique de la Mairie de St-Sorlin en Bugey souhaite renouveler son contrat pour 2023.

RAPPELLE les principales prestations à savoir :

Maintenance de 2 postes fixes

Maintenance d'un serveur

Maintenance d'un poste portable

Maintenance fonctionnelle du réseau (hors logiciels spécifiques et fourniture d'accès Internet)

Maintenance de la visibilité dans le réseau des périphériques sous contrat d'un autre prestataire (photocopieur),

Maintenance du poste à la bibliothèque,

Maintenance du poste des services techniques.

INDIQUE que la rémunération forfaitaire pour cette prestation de service s'élève à **1 980 € HT** pour une durée de 12 mois .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à renouveler le contrat de maintenance avec AP2i pour l'année **2023**.

Délibération n° 2023_02_11

AP2I : Renouvellement contrat maintenance informatique ECOLE 2023

Le Maire,

INFORME que l'entreprise AP2i qui réalise la **maintenance des postes du réseau informatique de l'école de St-Sorlin** appartenant à la mairie, souhaite renouveler son contrat pour 2023.

RAPPELLE que le présent contrat est établi sur une base de **50 heures au prix de 70 € HT de l'heure**, le décompte des heures étant géré par la Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à renouveler ce contrat de maintenance avec AP2i pour l'année 2023.

Délibération n° 2023_02_12

Renouvellement du contrat du logiciel « état civil numérisé GECMO »

Le maire,

INFORME que dans un but de gestion interne et de manière à éviter les manipulations des registres originaux de la collectivité, l'état civil de 1903 jusqu'à 2002 a été numérisé par la société Archives Multimédia domiciliée 14 Rue du Crêt, à HOTONNES (01160).

Le contrat comprend (licence du logiciel-maintenance et assistance) pour une durée de 3 années civiles (de 2023 à 2025) pour un montant de 180€ HT par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le renouvellement du contrat avec la Société Archives Multimédia pour un montant de 180 € HT annuel.

Délibération n° 2023_02_13

Choix de l'entreprise chargée de réaliser l'étude topographique pour le quartier de Collonges

Dans le cadre de l'aménagement du quartier de Collonges, Mr DESSERRIERES informe les élus qu'un relevé topographique doit être réalisé.

Une consultation a été lancée par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain.

Un seul cabinet de Géomètres-Experts a répondu à cette consultation et établi un devis pour cette prestation.

- COSMOS – Lagnieu : montant HT 3 181,50 € soit 3 817.80 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition des Géomètres Experts COSMOS de LAGNIEU pour cette prestation,

Délibération n° 2023_02_14

CCPA : Demande fonds de concours pour le programme des travaux de voirie et sécurité 2022

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que dans sa séance du 11/04/2022 et par délibération 2022_04_38 le Conseil Municipal a décidé de faire des travaux de voirie pour la réalisation d'une écluse Route du port pour un montant HT de **12 075.15 €**, ainsi que la délibération 2022_05_43 concernant la mission ingénierie pour ces mêmes travaux pour un montant HT de **2 470.00 €**.

Il rappelle également les travaux de mise en sécurité du quartier de Collonges par la création d'un sens unique nécessitant l'assistance à maîtrise d'ouvrage (délibérations 2022_04_39 du 11/04/2022 et 2022_07_49 du 04/07/2022) pour un montant total HT de **3 600.00 HT**, la signalisation horizontale et verticale pour un montant HT de **12 057.00 €** et le comptage double sens des véhicules pour un montant HT de **2 300.00 €**.


Il termine par la délibération 2022_05_42 du 30/05/2022 concernant le relevé topographique pour les futurs travaux de voirie/sécurité montée de l'église pour un montant HT de **6 075.00 €**.

M. le Maire présente le plan de financement de ce projet :

DEPENSES HORS TAXE		RECETTES HORS TAXE	
TRAVAUX et MO	38 577.15 €	Fonds de concours tourisme CCPA	19 288 €
		Autofinancement	19 289.15 €
TOTAL	38 577.15 €		38 577.15 €

Le conseil municipal,

- **VALIDE** le plan de financement proposé à savoir un autofinancement de 19 289.15 €.
- **AUTORISE** le maire à solliciter l'aide de la CCPA par le biais du fonds de concours pour un montant de 50 % du montant HT des travaux soit la somme de 19 288.00 €.

	<p>NETTOYAGE DE PRINTEMPS</p> <p>Le samedi 1er avril aura lieu la matinée de propreté dans le village, organisée par la mairie.</p> <p>Rendez-vous au foyer à 8h30 pour les consignes et l'organisation des groupes qui auront chacun leur parcours à nettoyer.</p> <p>Vers midi, nous serons tous conviés à un casse-croûte dans la cour de l'école.</p> <p>La mairie pourra fournir les gants mais pensez à apporter les vôtres, ainsi que votre gilet jaune.</p> <p>Il n'y a pas besoin d'apporter de sac.</p> <p>En cas de pluie, cette matinée sera maintenue, à moins d'un déluge...</p>
---	--



REUNION PUBLIQUE

Samedi 11 mars à 10h en mairie, la mairie et le CCAS invitent les **retraités** de St Sorlin pour recueillir leurs idées, souhaits, besoins et échanger sur leurs attentes en termes d'activités et services au village.
Si vous ne pouvez pas vous déplacer et que le sujet vous intéresse, contactez Céline (06 47 57 34 35).



50°ANNIVERSAIRE-ST SORLIN VILLAGE DES ROSES-FÊTE 2023

Pour le grand défilé du 11 juin, un char fleuri est en préparation.
Pour cela, nous avons besoin de beaucoup d'aide pour confectionner de très nombreuses roses en crépon, soit en papotant lors de rencontres organisées, soit tranquillement chez vous, par exemple devant la télé.
Si vous pouvez aider, merci de contacter Marie-France au 06 43 14 64 78.
Les horaires des rencontres seront publiés sur [facebook.com/stsorlinenbugey](https://www.facebook.com/stsorlinenbugey).

Si vous pouvez aider ou souhaitez participer, merci de contacter Aline au 06 23 23 51 58 ou Murielle 06 27 39 17 81
On cherche du monde pour installer le public sur les parkings, tenir la buvette, gérer le repas du samedi soir, monter/démonter les chapiteaux, etc.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.



AGENDA

MARS :

Le samedi 04 : Repas KARAOKE de Confettis et Serpentins
Le samedi 11 : Réunion publique pour les anciens en mairie
Le dimanche 19 à 11h : Cérémonie souvenir guerre d'Algérie

AVRIL :

Le samedi 01 : Nettoyage de printemps
Le lundi 03 : Conseil Municipal
Le lundi 10 : Chasse aux œufs du Sou des Ecoles



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : de 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : mairiestso@orange.fr

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : lapouponne01@gmail.com